

MUNICIPALITÉ DE SHIGAWAKE

1^{er} déc. 2025

Province de Québec
Municipalité de Shigawake
MRC de Bonaventure

A une session régulière du Conseil Municipal de Shigawake, dans le comté de Bonaventure, tenue au lieu ordinaire des sessions, ce 1^{er} jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, sont présents :

Marcel Gagnon, Georgette Chapados, Heather Imhoff, Nancy Skene et Michael Hayes.

Absent : Jeffrey Vautier

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Rolande Beebe.

Le directeur général, Pascal Caron est aussi présent à titre de directeur général.

2025-12-202

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Nancy Skene et appuyé par le conseiller Michael Hayes et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Acceptation et suivi des procès-verbaux
3. Lecture des comptes
4. Correspondance
5. Résolution pour affiche de Noël dans le Spec
6. Fermeture du bureau pour la période des fêtes
7. Résolution pour mandater la mairesse signé le contrat et être responsable des évaluations de rendements du directeur.
8. Résolution contrat de travail du directeur
9. Résolution pour nommer un pro-maire
10. Projet de règlement d'emprunt fermé pour le surplus du financement
11. Règlement prix pour les photocopies

MUNICIPALITÉ DE SHIGAWAKE

12. Questions
13. Fermeture de l'assemblée

2025-12-203

ACCEPTATION ET SUIVI DES PROCÈS VERBAUX

Il est proposé par la conseillère Georgette Chapados et appuyé par la conseillère Heather Imhof et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la réunion régulière du 03 novembre 2025 soit accepté tel que rédigé et lu.

Adoptée

2025-12-204

COMPTES

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon et appuyé par la conseillère Georgette Chapados et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité paie les comptes du certificat 11-2025 au montant de 55 387.87\$ et 11A-2025 au montant de 25 659.36\$ et 11B-2025 au montant 28 461.08\$, soient acceptés et le directeur général est autorisée à les payer.

Adoptée

RAPPORTS / CORRESPONDANCES

2025-12-205

DONS

Il est proposé par la conseillère Heather Imhoff et appuyé par la conseillère Nancy Skene et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité autorise le don suivant :

La Ressource 50.00\$

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon et appuyé par la conseillère Nancy Skene et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité autorise le don suivant :

École Polyvalente de Paspébiac 105.00\$

Adopté

2025-12-206

RÉSOLUTION POUR PARTICIPATION AU TRANSPORT ADAPTÉ

ATTENDU QUE les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destiné aux personnes handicapées;

MUNICIPALITÉ DE SHIGAWAKE

ATTENDU QUE depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec (MTMDET), pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (Réf. Résolution 2001-02-35 - MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE depuis le mois de septembre 2016, la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapédia)

(Réf. Résolution 2016-06-114 - MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE le MTMDET, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75 %;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement;

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon, et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Shigawake, confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTMDET dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;

QUE la municipalité de Shigawake, confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2026 par une contribution financière de 2 271.00\$.

Adopté

2025-12-207

RÉSOLUTION VŒUX DE NOËL JOURNAL LE SPEC

Il est proposé par la conseillère Heather Imhoff appuyé par la conseillère Nancy Skene et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité achète ¼ de page dans le journal Spec pour l'édition de Noël.

Adoptée

FERMETURE DU BUREAU

Le bureau sera fermé du 23 décembre 2025 au 3 janvier 2026

MUNICIPALITÉ DE SHIGAWAKE

2025-12-208

**RÉSOLUTION POUR MANDATER MME NANCY
CASTILLOUX, ADJOINTE, AFIN D'ÉVALUER LE
DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon appuyé par le conseiller Michael Hayes et résolu à l'unanimité des conseillers que Mme Nancy Castilloux évalue le niveau de performance du directeur général et que Mme Beebe, mairesse, en fait un rapport écrit au conseil sur la performance du DG

Adopté

2025-12-209

**RÉSOLUTION POUR NOMMER UN PRO-MAIRE ET
DÉLÉGATION DES COMITÉS CONSULTATIFS (AD
HOC)**

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon appuyé par la conseillère Georgette Chapados de nommer la conseillère Nancy Skene comme pro-maire et représentante sur le comité de la Régis des matières résiduelles. Marcel Gagnon représentant des trottoirs de la municipalité. Mme Georgette Chapados, comité d'entente intermunicipale de prévention incendie. M. Jeffrey Vautier, représentant pour le zonage agricole et Mme Heather Imhof, représente du comité familial.

Adopté

2025-12-210

**PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT FERMÉ POUR LE
SURPLUS DU FINANCEMENT**

Point ajournée à une date ultérieure

2025-12-211

**RÉSOLUTION CONCERNANT LES FRAIS DE
PHOTOCOPIES POUR LES USAGERS**

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon et appuyé par le conseiller Michael Hayes et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité facture les gens 0.25\$ pour des copies noir et blanc et de 0.50\$ pour des copies couleurs.

Adopté

MUNICIPALITÉ DE SHIGAWAKE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-12-212

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Nancy Skene que la séance soit levée à 19h13.

En signant le procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Rolande Beebe,
Maire

Pascal Caron,
Directeur général